



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Enquête FLASH
Hébergement
d'urgence
Programme 177
Nuit du 25 au 26
janvier 2018

Mission
d'Appui
Transversal
et
Territorial

Pôle
Cohésion
Sociale

Direction Régionale et
Départementale
de la jeunesse,
des sports
et de la cohésion
sociale
des Pays de la Loire et
de la Loire-Atlantique

MAN - 9 rue René Viviani
44262 NANTES Cedex 2

1 368 personnes hébergées la nuit du 25 janvier 2018

Données de cadrage de l'enquête FLASH

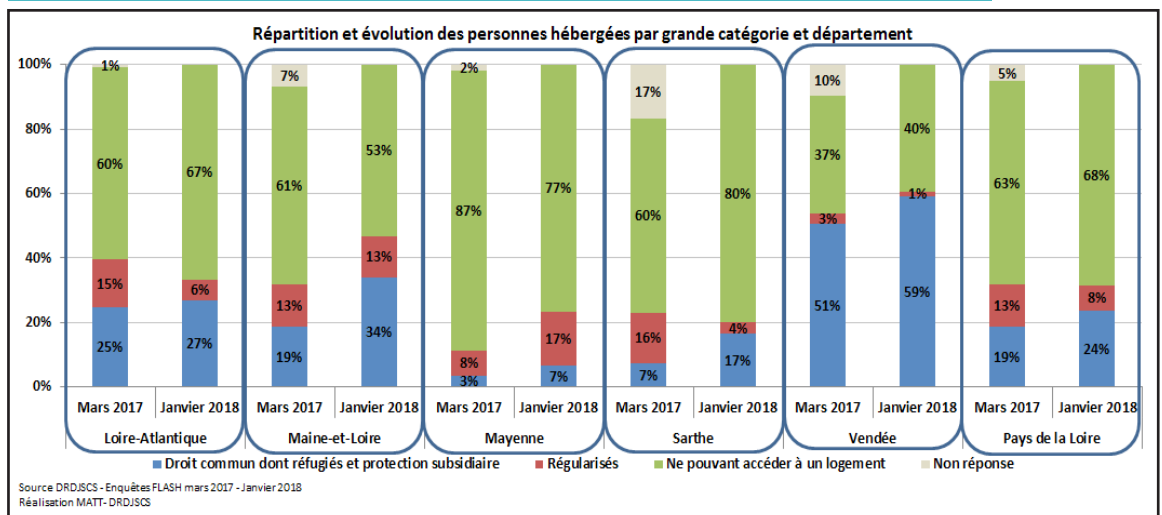
	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
<i>NB: Période de vague de froid le soir de l'enquête</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>
Nombres de places URGENCE ouvertes le 25 janvier financées sur le BOP 177	741	310	207	401	86	1745
<i>Poids au niveau régional</i>	42%	18%	12%	23%	5%	100%
Nombre de places (réelles dans l'enquête suite aux réponses)	522	173	207	358	86	1346*
Nombre de personnes hébergées (réelles dans l'enquête suite aux réponses)	522	182	101	357	206	1368
Dont nombre de personnes à l'hôtel	311	12	3	189	14	529
<i>Poids des personnes hébergées pour 10 000 hab</i>	6,4	3,9	5	6,4	1,6	4,9*
<i>Pour comparaison : Personnes hébergées en mars 2017</i>	684	246	202	256	63	1451

Note de lecture : * Dans la région des Pays de la Loire, la nuit du 25 au 26 janvier 2018, 4,9 personnes sont en hébergement d'urgence pour 10 000 habitants de la région
* Contenue des réponses collectées, l'enquête porte sur 1 346 places en 2018 en Pays de la Loire

Le 25 janvier 2018, **1 745 places d'urgence sont ouvertes dans la région**. Sur ces 1 745 places, 529 sont des places «hôtel», soit 30% des places contre 49% en mars 2017. 132 places de moins par rapport à mars 2017.

Au total **1 368 personnes sont hébergées le 25 janvier 2018 dont 529 à l'hôtel (38%)**. Près de 5 personnes sur 10 000 habitants sont hébergées en urgence dans la région Pays de la Loire et des écarts importants existent entre les départements allant de 1,6 pour 10 000 à 6,4.

Poids important du public ne pouvant accéder à un logement*



La majorité des personnes hébergées dans la région des Pays de la Loire lors des deux dernières enquêtes flash ne peuvent pas accéder à un logement*. Ce taux a augmenté de 5 points entre mars 2017 et janvier 2018 pour l'ensemble des Pays de la Loire.

La part des personnes hébergées de droit commun (qui comprend les réfugiés et les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire) a également augmenté de 5 points entre mars 2017 et janvier 2018.

Précaution de lecture:

Sources : Les données de l'enquête sont issues des déclarations faites par les personnes hébergées aux structures d'hébergement d'urgence. En l'absence de transmission de listes nominatives, il n'est pas possible de vérifier l'exactitude des données, en lien avec les services de la préfecture.

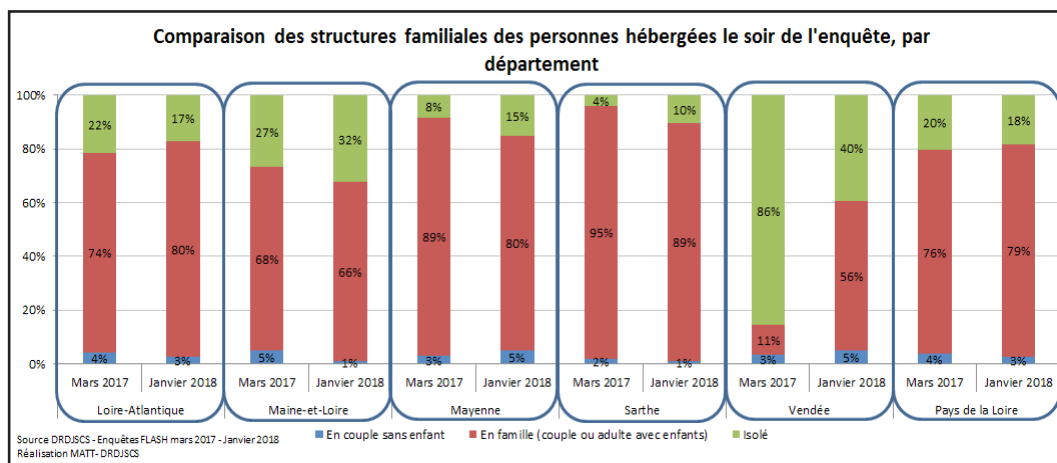
***Ne pouvant accéder à un logement** : Il s'agit des personnes hébergées «en conséquence des procédures du droit d'asile», c'est-à-dire:

- des primo-arrivants en attente d'un rendez-vous au guichet unique pour demandeur d'asile,
- des personnes en attente d'une place dans un dispositif asile (HUDA, CADA, ATSA, PRADHA)
- des déboutés.

Il s'agit également de toute autre personne en demande de régularisation ou sans papier.

Programme 177 - Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables.

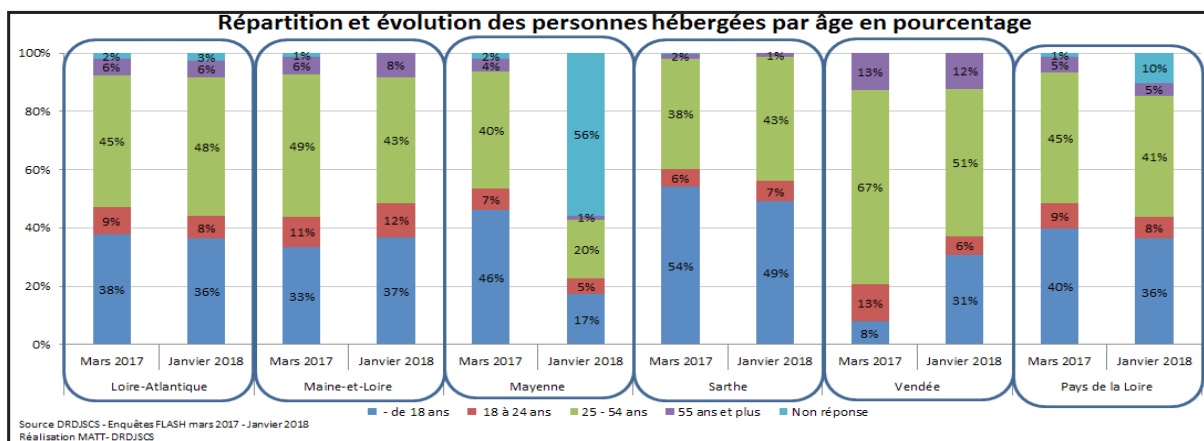
Une majorité de personnes en famille



79% des personnes hébergées le 25 janvier 2018 en Pays de la Loire sont des personnes en famille. Ce pourcentage a augmenté de 3 points dans l'ensemble de la région par rapport à mars 2017, passant de 76% à 79%. Les 1 368 personnes hébergées représentent 594 ménages, 1 082 personnes sont en famille et

ils sont en moyenne 3,3 par ménage. Les personnes relevant du droit commun sont à 55% en famille, et sont en moyenne 2,6 personnes par ménage. Avec 39% de personnes isolées c'est la catégorie qui regroupe le plus de personnes seules.

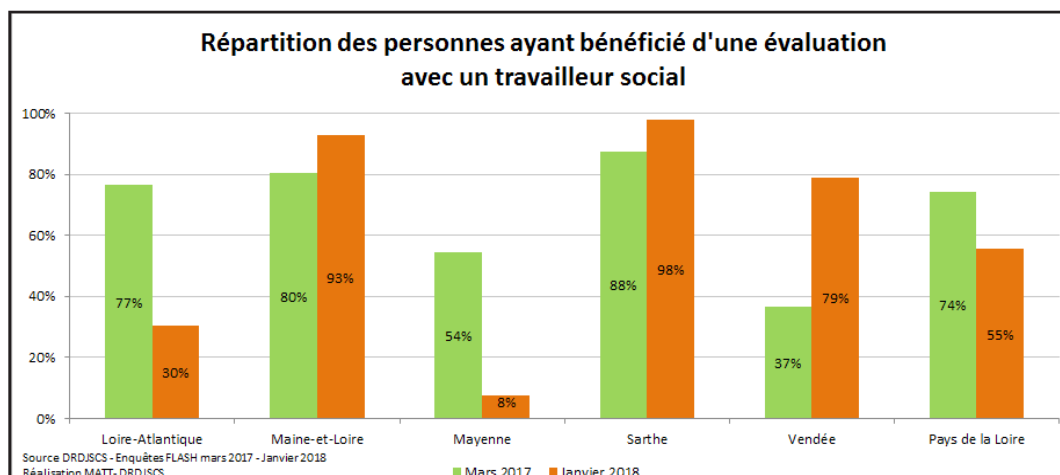
La moitié des personnes hébergées ont moins de 25 ans

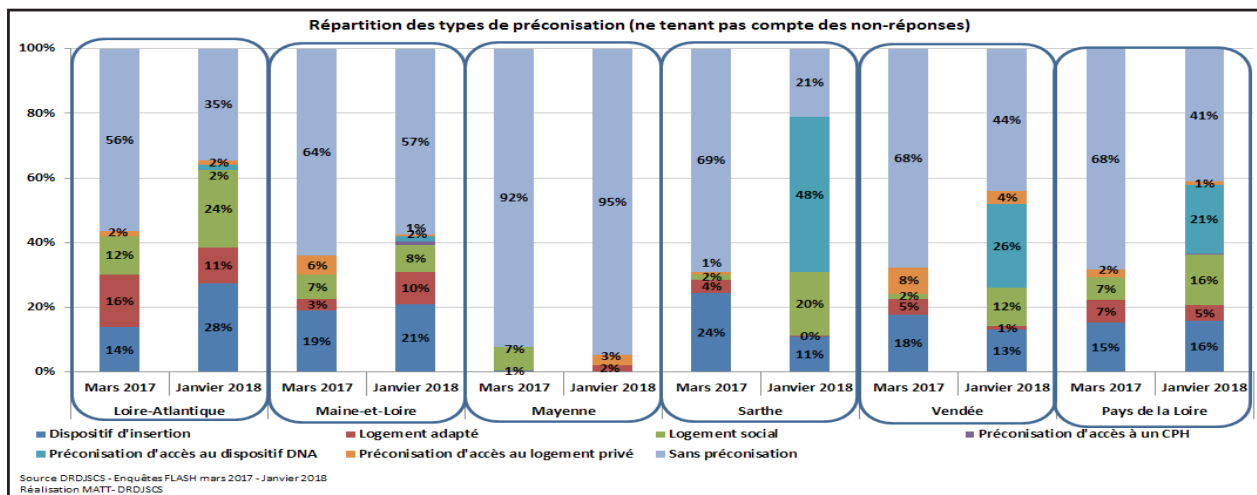


Dans la région Pays de la Loire, les deux tranches d'âge les plus représentées dans l'hébergement d'urgence sont les moins de 18 ans et les 25-54 ans qui représentent respectivement 36% et 41%. Ces chiffres sont cohérents avec la proportion de personnes en famille. La moyenne d'âge des personnes hébergées le soir de l'enquête est de 24 ans. Pour les personnes en famille, l'âge moyen est de 20 ans contre 43 ans pour les couples sans enfant et de 39 ans pour les personnes isolées.

Les catégories les plus jeunes avec 22 ans de moyenne sont les «sans-papiers», les «primo-arrivants» et les «dublins». Avec 29 ans de moyenne d'âge, le «droit commun» est la catégorie la plus âgée de l'ensemble de la région des Pays de la Loire. Lorsque l'on regarde particulièrement les 18-24 ans, on constate qu'ils relèvent à 41% du droit commun et ils sont à 56% en famille et à 40% isolés.

Des évaluations sociales non systématiques dans tous les départements

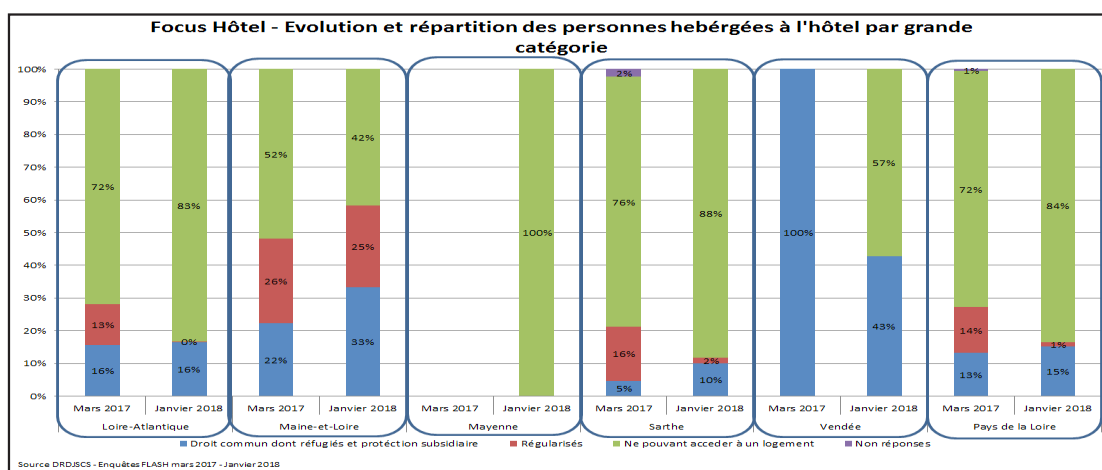




Le nombre de personnes ayant bénéficié d'une évaluation avec un travailleur social a diminué entre les deux dernières enquêtes FLASH. La nuit du 25 janvier 2018, 758 personnes, soit 55% ont eu une évaluation contre 74% en janvier 2016 mais il faut tenir compte de la part importante de non réponse à la question qui passe de 1% en mars 2017 à 33% en janvier 2018. **La part des personnes sans préconisation a beaucoup diminué dans**

la région passant de 68% en mars 2017 à 41% en janvier 2018. Les préconisations les plus fréquentes en janvier 2018 sont à 21% la préconisation d'accès au dispositif asile puis à un dispositif d'insertion (16% contre 15% en mars 2017) et à un logement social (16% contre 7% en mars 2017). En effectif, les préconisations d'accès à un logement social a fortement augmenté puisque 139 personnes sont concernées contre 74 en mars 2017.

FOCUS - PERSONNES HEBERGEES A L'HÔTEL : Plus de 38% de personnes sont hébergées à l'hôtel. Principalement des personnes « issues de la demande d'asile »

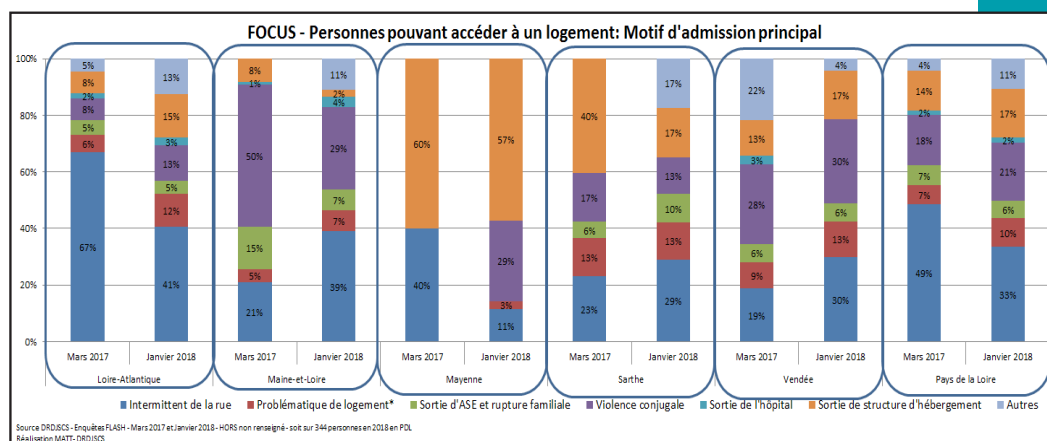


Les personnes hébergées à l'hôtel sont à 99% en famille contre 93% en mars 2017. En moyenne, les personnes à l'hôtel ont 21 ans, près de 50% ont moins de 18 ans. **Les personnes « ne pouvant pas accéder au logement » sont majoritaires (84%).** Elles augmentent de 12 points.

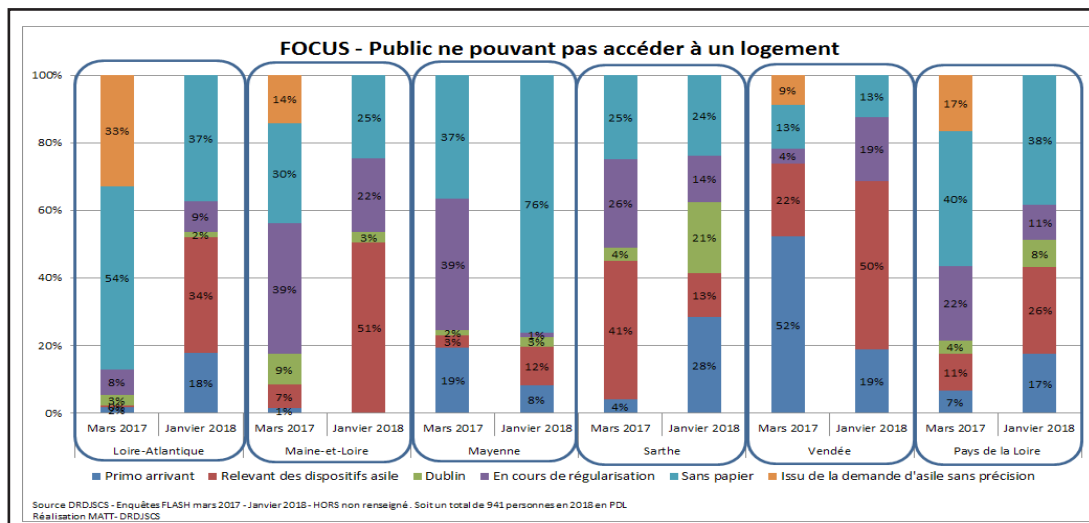
Toutefois, le nombre de personnes relevant du droit commun augmente entre les deux enquêtes passant de 31 à 80 personnes. Sur ces 80 personnes, 45 sont réfugiées ou bénéficient de la protection subsidiaire et 14 sont victimes de violence conjugale.

FOCUS - Personnes pouvant accéder au logement : Une majorité d'intermittents de la rue

Si l'on regarde plus particulièrement le motif d'admission principal des personnes pouvant accéder à un logement, les personnes les plus précaires (« intermittents de la rue ») sont les plus nombreuses (33% - 115 personnes en janvier 2018) Ce pourcentage est en baisse par rapport à mars 2017 où elles étaient 49%. La seconde catégorie la plus importante reste les personnes victimes de violence conjugale avec 21% en 2018 et 18% en 2017. En effectif, le chiffre diminue passant de 81 personnes à 71 en janvier 2018.



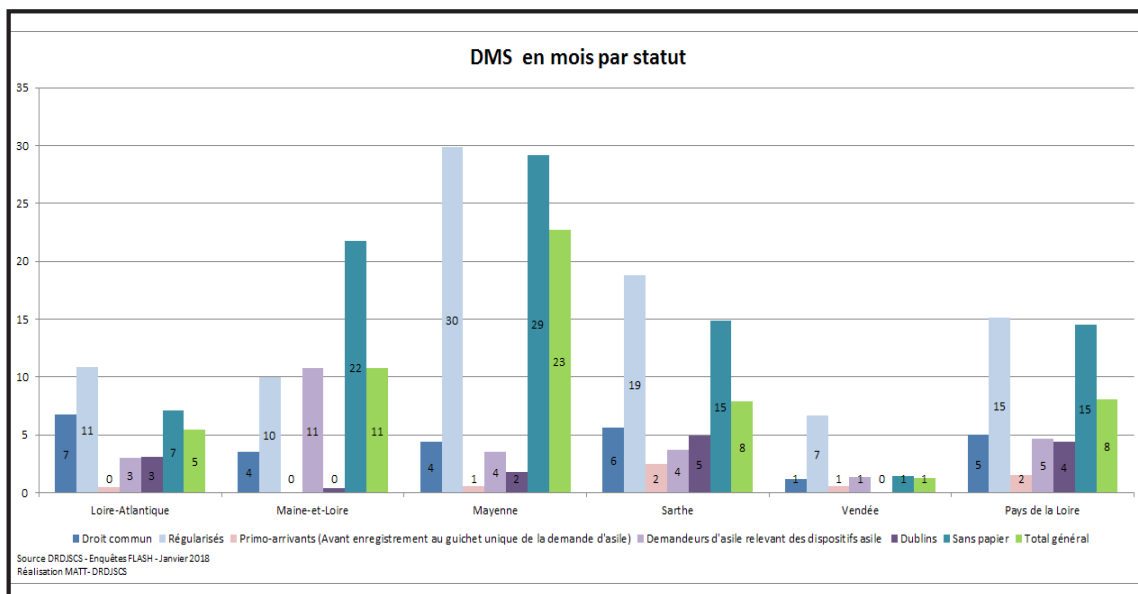
FOCUS - Public ne pouvant accéder à un logement : Une augmentation des personnes relevant d'un dispositif asile



Le 25 janvier 2018, parmi les personnes ne pouvant accéder à un logement, les plus représentées sont à 38% des personnes sans-papiers. La part des personnes relevant d'un dispositif asile a augmenté, passant de 11% en mars 2017 à 26% en janvier 2018.

Les «primo-arrivants» sont passés de 7% en mars 2017 à 17% en 2018, représentant 164 personnes contre 63 en 2017. Les «dublins» ont augmenté de manière significative en Sarthe. 87% des personnes ne pouvant accéder à un logement sont en famille (en moyenne 4 personnes par ménage).

Une durée moyenne de séjour de 8 mois



En moyenne, les personnes hébergées sont dans la structure qui les héberge depuis 8 mois pour l'ensemble de la région. L'écart entre les départements est important allant d'un mois en Vendée à 23 mois en Mayenne.

Par rapport au statut des personnes, ce sont les personnes régularisées et les personnes sans-papiers (15 mois) qui ont la plus longue durée moyenne. A l'inverse, les primo-arrivants ont la plus faible ancienneté (2 mois) dans les structures d'hébergement d'urgence.